

LETTRE D'INFORMATIONS DU COMITE ET DU COMMISSARIAT DE MASSIF DES ALPES

N°7 – printemps 2021

Au sommaire de ce 7^{ème} numéro :

- page 1 : lancement du plan d'investissement « Avenir Montagnes »,
- page 4 : le dispositif d'indemnisation des remontées mécaniques,
- page 5 : le schéma de massif des Alpes actualisé,
- page 5 : motions relatives au maintien des sites industriels et sur la PAC post 2020,
- page 6 : accueil de nouveaux membres au Comité de massif des Alpes,
- page 6 : la vie des instances du massif des Alpes,
- page 9 : 1ères programmations 2021 au titre de la convention interrégionale du massif des Alpes,
- page 9 : les actualités de la stratégie de l'Union européenne pour la région alpine (SUERA),
- page 12 : initiatives et acteurs à signaler : ateliers Monts et Merveilles, 1001 et nuits alpines !..
- page 14 : déménagement de l'équipe grenobloise du commissariat à la DDT 38.

LANCEMENT DU PLAN D'INVESTISSEMENT « AVENIR MONTAGNES »

ENGAGEMENT DE LA CONSULTATION TERRITORIALE A CHAMONIX LE 11 MARS 2021.



Les Secrétaires d'État au Tourisme et à la Ruralité, MM. Jean-Baptiste LEMOYNE et Joël GIRAUD, ont lancé, le 11 mars dernier en Haute-Savoie à Chamonix Mont-Blanc, les travaux de réflexion sur le futur **plan d'investissement pour le tourisme de montagne**.

[Lire le communiqué de presse](#)

A Maulin, J-B Lemoyne, J Giraud, J-L Boch, E Brèche.

Au cœur d'une saison d'hiver inédite, l'ensemble des représentants des acteurs institutionnels et socio-économiques de la montagne ont ainsi pu défendre leur vision de la montagne de demain et solliciter auprès des ministres la poursuite de l'adaptation des dispositifs de soutien à la diversité des situations et la nécessité d'accompagner durablement tous les acteurs.

Après les Alpes, les ministres ont pu conduire des entretiens dans les autres massifs. Le plan national, qui comprendra en son sein le programme d'appui de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires, a été présenté fin mai en Savoie (page suivante).

E Fournier, A Espinasse, J Giraud, J-B Lemoyne, X Roseren, P Matheron



PRESENTATION DU PLAN « Avenir MONTAGNES » LE 27 MAI 2021.



A l'occasion d'un déplacement en Savoie, le **jeudi 27 mai, aux Arcs puis à Bourg-Saint-Maurice**, M. Jean CASTEX, Premier ministre, accompagné de M. Alain GRISET, ministre délégué auprès du ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance, chargé des Petites et Moyennes Entreprises, de M. Jean-Baptiste LEMOYNE, secrétaire d'État chargé du Tourisme, des Français de l'étranger et de la Francophonie, de Mme Bérangère ABBA, secrétaire d'État chargée de la Biodiversité et de M. Joël GIRAUD, secrétaire d'État

chargé de la Ruralité, a réuni en présentiel et en direct sur les réseaux sociaux les élus et organisations professionnelles de la montagne, afin de leur **présenter le plan « Avenir Montagnes »**.

« Depuis le début de la crise sanitaire, le Gouvernement se tient aux côtés des acteurs et territoires de la montagne. A ce jour, ce sont plus de 5,4 milliards d'euros d'aides d'urgence et de relance qui ont déjà été mobilisés en leur faveur ». Afin, d'aller plus loin, le Premier ministre avait annoncé, le 1er février, le lancement des travaux consacrés à la préparation d'un plan d'investissement pour le tourisme de montagne.

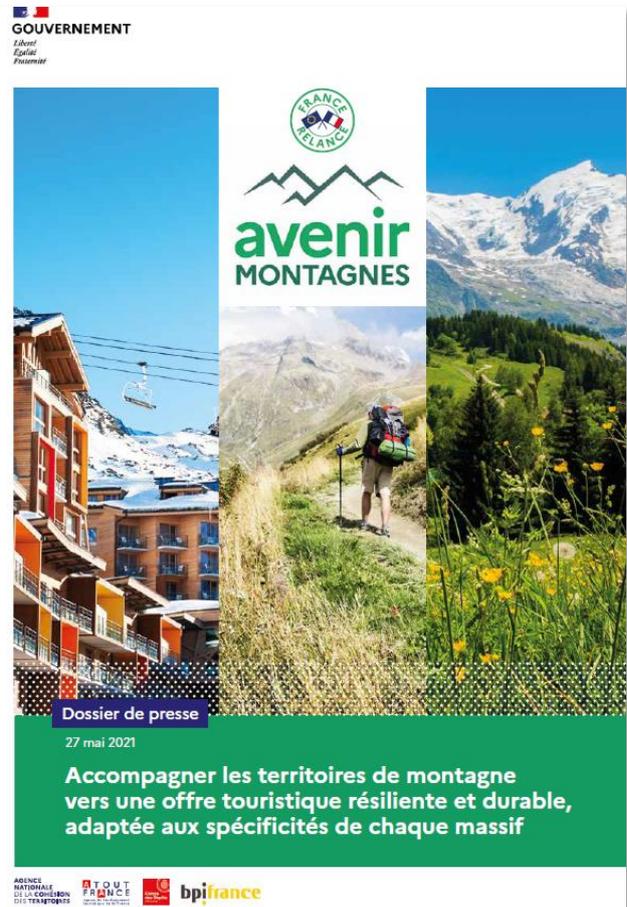
« Avenir Montagnes » répond à l'ambition d'un **tourisme durable et résilient à travers trois axes** :

1. Favoriser la diversification de l'offre touristique et la conquête de nouvelles clientèles ;
2. Accélérer la transition écologique des activités touristiques de montagne ;
3. Dynamiser l'immobilier de loisirs et enrayer la formation de « lits froids ».

Au total, le plan « Avenir Montagnes » représente une mobilisation de plus de 640 M€ de crédits publics pour la montagne, générant près de 1,8Md€ d'investissement dans ces territoires.

En particulier, le Gouvernement lance le fonds « Avenir Montagnes » doté de 331 millions d'euros comprenant un volet de **soutien à l'investissement de 300 millions d'euros** ((avec une mobilisation à parts égales de l'Etat et des 6 régions de montagne) visant l'émergence de projets touristiques en lien avec les trois axes du plan et un volet d'**accompagnement en ingénierie de 31 millions d'euros** mobilisant l'ANCT, Atout France et la Banque des territoires.

Par ailleurs, **le plan comprend des mesures pour accélérer la rénovation globale et l'occupation de l'immobilier de loisirs en station**, avec l'instauration d'une possibilité pour le gestionnaire de résidence de tourisme de transférer son droit de préemption à des foncières qui se chargeront ensuite d'assurer une gestion active de ces biens et la capacité à investir pour les améliorer. **La Banque des territoires investira 125 millions d'euros** sur cinq ans dans ces foncières, aux côtés d'autres investisseurs.



Le plan comprend également des mesures destinées à accélérer la transition écologique des activités touristiques en montagne, avec par exemple l'aménagement de 1 000 km de sentiers de montagne (doté d'au moins de 10 M€ d'investissement) et la mise en place d'un accompagnement en ingénierie pour améliorer la mobilité des premiers et derniers kilomètres (AAP France Mobilités doté de 10M€).

D'autres mesures sont également prévues, notamment en partenariat avec Atout France, la Caisse des dépôts et Bpifrance, au bénéfice des acteurs de la montagne, afin d'accompagner le rebond, favoriser l'investissement ou encore pour relancer les colonies de vacances et les classes de découverte.

[Pour consulter le dossier de presse](#)

PRESENTATION DU PLAN « AVENIR MONTAGNES INGENIERIE ».

Au lendemain de la présentation par le Premier ministre du plan « Avenir Montagnes », Joël GIRAUD, secrétaire d'Etat en charge de la ruralité et Jean-Baptiste LEMOYNE, secrétaire d'Etat chargé du Tourisme ont présenté le vendredi 28 mai 2021 le volet ingénierie de ce plan aux comités de massif et aux représentants des acteurs de la montagne, réunis à la maison du parc national des Ecrins, réunis à la maison du parc national des Ecrins dans les Hautes-Alpes et en visioconférence.



Un soutien en ingénierie est proposé par l'État, via l'ANCT, et ses partenaires, en premier lieu la Banque des territoires de la CDC, à **une soixantaine de territoires de montagne** (5 massifs métropolitains et la Corse) pour les aider à concrétiser leurs projets de reconversion vers un tourisme durable et résilient.

La démarche portée par le programme d'appui « **Avenir montagnes Ingénierie** » de l'ANCT a été présentée par Simone SAILLANT, directrice du programme.

Les élus locaux et parlementaires des Hautes Alpes autour du Secrétaire d'Etat Joel GIRAUD et de la préfète des Hautes-Alpes.

Les commissariats de massifs, en lien avec les préfets de département en tant que délégué territorial de l'ANCT, auront à sélectionner les territoires pertinents à accompagner.

Afin d'épouser au mieux les dynamiques des territoires de montagne et de répondre à leurs besoins spécifiques, l'échelle des territoires à sélectionner pourra être souple, si elle est cohérente avec la définition d'une nouvelle stratégie touristique et cohérente avec les projets de territoires engagés dans les contrats de relance et de transition écologique (CRTE).

Les territoires lauréats (1^{ère} vague en septembre 2021 et 2^{nde} à l'été 2022) bénéficieront notamment du co-financement d'un chef de projet à hauteur de 75% ou encore d'un accompagnement avec un accès aux marchés d'ingénierie de l'Agence nationale de la cohésion des territoires. Pour promouvoir la politique du « premier ou dernier kilomètre », un accès prioritaire à France Mobilités est également prévu.



Consulter [Le dossier de presse](#)

LES SERVICES DE L'ETAT PLEINEMENT MOBILISES POUR L'INDEMNISATION DES EXPLOITANTS DE REMONTEES MECANQUES DES STATIONS DU MASSIF ALPIN.

Le décret ouvrant droit aux aides attendues par les exploitants de remontées mécaniques est paru le 25 mars 2021 au Journal officiel.

Avec les restrictions d'accès du public aux remontées mécaniques, prises par décret du 4 décembre 2020, pour faire face à l'épidémie de Covid-19, les exploitants des domaines skiables français ont connu une saison d'hiver inédite avec une quasi inactivité.

Dans le cadre des mesures d'aide à ce secteur d'activité particulièrement pénalisé par l'état d'urgence sanitaire, le Gouvernement a élaboré un régime d'aide afin de permettre aux exploitants de tenir jusqu'à la levée des restrictions et de préparer les prochaines saisons.

Cette aide qui compense 70% des charges fixes de ces exploitants permet de couvrir partiellement les charges d'exploitation non couvertes par les recettes des skieurs.

Ce dispositif déroge au régime général européen, notamment par le calcul de l'indemnisation qui n'est pas plafonnée. La Commission européenne a donc été saisie par l'Etat français pour valider ce régime d'aide qu'elle a accepté en mars.

Depuis le 26 mars 2021, les exploitants de remontées mécaniques ont donc pu déposer une demande de subvention. Sur les quelques **130 exploitants de remontées mécaniques identifiés dans le massif alpin, 111 ont déposé une demande de subventions à fin mai**. Après instruction par le commissariat de massif, les actes attributifs sont signés par le préfet coordonnateur de massif, préfet de la région Provence Alpes Côte-d'Azur.

Les demandes réceptionnées représentent un chiffre d'affaire global de référence de près d'**1,2 milliard d'euros**. Ces professionnels de la montagne vont percevoir environ **557 millions d'euros d'aides dont 418 millions euros au titre de la période de décembre à fin février**. La plupart de ces exploitants ont déjà perçu ce premier versement, Le second versement est instruit et engagé depuis mai, correspondant à la période de mars et avril.

Face aux inquiétudes et afin d'éviter les difficultés de trésoreries des exploitants, les services de l'Etat se sont organisés donc pour pouvoir assurer une prise en charge financière des demandes dans des délais exceptionnels à tous les échelons. Le commissariat de massif, le service instructeur de la préfecture des Hautes-Alpes, le Secrétariat Général des Affaires Régionales Provence-Alpes-Côte d'Azur et la Direction régionale des finances publiques Provence-Alpes-Côte d'Azur, avec l'appui des préfectures des départements alpins, ont participé à cette mobilisation sans précédent.

Grâce à ce soutien financier rapide, les exploitants vont pouvoir subvenir à leurs charges et préparer la saison estivale 2021 et la saison d'hiver 2021-2022.

Les exploitants qui n'ont pas encore déposé leur dossier ont **jusqu'au 30 juin 2021** pour le faire sur : <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/aide-exploitants-remontees-mecaniques>.

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE LA RELANCE

Décret n° 2021-311 du 24 mars 2021 instituant une aide en faveur des exploitants de remontées mécaniques dont l'activité est particulièrement affectée par l'épidémie de covid-19

NOR : ECOI2108708D

Publics concernés : exploitants de remontées mécaniques de zones de montagne, publics et privés, dont l'activité a été interrompue par les mesures d'interdiction d'accès au public prévues par l'article 18 du décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire.

Objet : mise en place d'une aide en faveur des exploitants de remontées mécaniques de zones de montagne dont l'activité est particulièrement affectée par l'épidémie de covid-19.

Entrée en vigueur : le texte entre en vigueur le lendemain de sa publication.

Notice : le décret fixe les conditions d'éligibilité ainsi que les modalités de calcul et de versement de l'aide en faveur des exploitants de remontées mécaniques dont l'activité est particulièrement affectée par les mesures administratives interdisant l'accès au public de ces installations afin de lutter contre la propagation de l'épidémie de covid-19.

Le dispositif a pour objectif de compenser partiellement les pertes de chiffre d'affaires ou de recettes encourues par les exploitants d'installations de « remontées mécaniques » telles que mentionnées à l'article L. 342-7 du code du tourisme, exerçant leurs activités dans des zones de montagne. Il compense certaines pertes intervenues pendant la période d'application des mesures de restriction prévues par l'article 18 du décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, qui interdisent l'accès du public aux installations de remontées mécaniques. Les pertes des bénéficiaires sont estimées par comparaison avec les chiffres d'affaires ou les recettes tirés de l'activité d'exploitation des remontées mécaniques et réalisés pendant les années 2017 à 2019. La demande d'aide devra être effectuée par voie dématérialisée, au plus tard le 30 juin 2021.

Les collectivités territoriales et leurs groupements, exploitant notamment en régie des remontées mécaniques, sont éligibles au dispositif.

Références : le décret peut être consulté sur le site Légifrance (<https://www.legifrance.gouv.fr>).

- Le Premier ministre,
- Sur le rapport du ministre de l'économie, des finances et de la relance,
- Vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, notamment ses articles 107 et 108 ;
- Vu le règlement (UE) n° 651/2014 de la Commission du 17 juin 2014 déclarant certaines catégories d'aides compatibles avec le marché intérieur en application des articles 107 et 108 du traité ;
- Vu la décision de la Commission européenne n° SA.60949 autorisant les aides destinées à compenser les pertes d'exploitation des sociétés de remontées mécaniques en raison de la flambée de covid-19 ;
- Vu le code général des collectivités territoriales ;
- Vu le code du tourisme, notamment ses articles L. 342-7 et R. 342-12 ;
- Vu le code du travail, notamment son article L. 2131-1 ;
- Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, notamment son article 10 ;
- Vu la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021 ;
- Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;
- Vu le décret n° 2002-955 du 4 juillet 2002 modifié relatif aux compétences interdépartementales et interrégionales des préfets et aux compétences des préfets coordonnateurs de massif ;
- Vu le décret n° 2004-52 du 12 janvier 2004 relatif aux commissaires à l'aménagement, au développement et à la protection des massifs ;
- Vu le décret n° 2004-69 du 16 janvier 2004 modifié relatif à la délimitation des massifs ;

Le SCHEMA DE MASSIF DES ALPES ACTUALISE

L'assemblée plénière du Comité de massif des Alpes du 11 décembre 2020, a validé l'ensemble de **l'actualisation du Schéma interrégional d'aménagement et de développement du massif des Alpes** qui succède donc à celui qui était en vigueur depuis 2013.

L'actualisation a permis de mettre à jour certains enjeux et leviers d'actions préconisés, sans modifier l'économie générale du schéma.

Pour rappel, le schéma de massif est un document obligatoire établi sur chaque massif français par le Comité de massif. Ce document présente les enjeux du massif et fixe des orientations stratégiques à moyen et plus long termes. Il est approuvé par les Régions après avis des Départementaux concernés. Son contenu est précisé à l'article 13 de la loi n°2016-1888 du 28 décembre 2016 de modernisation, de développement et de protection des territoires de montagne, modifiant l'article 9 bis de la loi montagne n°85-30 du 9 janvier 1985.

Le Schéma de massif constitue - parmi ses fonctions - le cadre stratégique justifiant les outils partenariaux de cofinancements d'opérations au sein du massif (CIMA et FEDER Alpes). D'où l'intérêt que ce document reste « à jour » à chaque préparation de période contractuelle. Il avait ainsi été actualisé en 2006 et 2013.



[Pour consulter le SIMA mis à jour](#)

MOTIONS du COMITE DE MASSIF DES ALPES

MOTION RELATIVE AU MAINTIEN DES SITES INDUSTRIELS.

Le groupe de travail « développement économique » du Comité de massif des Alpes a pris position pour le maintien des sites industriels Ferropem. Cela fait suite à la décision du groupe Ferroglobe d'envisager l'arrêt de la production de silicium et de ferroalliages de deux sites de sa filiale Ferropem sur le territoire alpin (Château Feuillet à la Léchère, en Savoie et celle des Clavaux à Livet-et-Gavet en Isère), avec un risque de suppression de près de 357 emplois industriels.

Un rassemblement de mobilisation a été organisé le 1er mai sur le site de Chateau Feuillet où des membres du Comité de massif ont pu partager l'engagement du massif des Alpes en faveur de l'industrie et l'emploi, notamment dans le dossier des sites industriels Ferropem.

[Lire la motion](#)

MOTION COMPLEMENTAIRE SUR LA MEILLEURE PRISE EN COMPTE DE L'AGRO-SYLVO-PASTORALISME DE MONTAGNE DANS LA PAC POST-2021.

Comme convenu lors de la réunion de la commission permanente du Comité de massif du 25 février, le groupe de travail « agriculture alpine », réuni le 9 mars, a produit une nouvelle prise de position sur le sujet de la meilleure prise en compte de l'agriculture de montagne dans la future PAC.

Une première motion sur ce sujet avait été adoptée à l'unanimité par la commission permanente du Comité de massif des Alpes, le 8 novembre 2018 à Vizille. Lire la motion prise en 2018

Les négociations en cours pour l'élaboration du plan stratégique français de déclinaison de la PAC font apparaître de nouveaux sujets d'inquiétude pour l'avenir de l'agriculture alpine et notamment de l'élevage.

Par cette démarche complémentaire, les acteurs alpins viennent renforcer la mobilisation de l'intermassif agricole, qui a obtenu un soutien de toute la communauté montagnarde française lors du Conseil National de la Montagne le 12 mars dernier.

[Consulter la motion complémentaire](#)

NOUVEAUX MEMBRES DU COMITE DE MASSIF DES ALPES

Suite aux renouvellements d'élus des exécutifs du bloc local, le Comité de massif des Alpes accueille des nouveaux membres (arrêté du préfet de massif du 27 avril 2021):

POUR LES COMMUNES :

- **M. Sébastien FINE**, en remplacement de Jean-Michel ARNAUD. M. FINE est maire de Villard-Saint-Pancrace (05) et est également vice-président de l'AMF 05.

POUR LES COMMUNES FORESTIERES DE LA REGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR :

- **Mme Patricia MORHET-RICHAUD**, conseillère municipale de Lazer (05) et présidente des communes forestières des Hautes-Alpes en tant que titulaire.
- **Mme Martine BARENGO-FERRIER**, maire de la Bolène Vésubie et présidente des communes forestières des Alpes-Maritimes en tant que suppléante.

POUR LES COMMUNES FORESTIERES DE LA REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES :

- **M. Guy CHARRON**, 2ème adjoint de la commune de Lans-en-Vercors (38) et président des communes forestières de l'Isère, en tant que titulaire.
- **Mme Sylviane NOEL**, Sénatrice de la Haute-Savoie, conseillère municipale de Nancy-sur-Cluse (74) et trésorière des communes forestières de la Haute-Savoie, en tant que suppléante.

Nous leur souhaitons la bienvenue ! Des évolutions de la composition du collège des élus sont prévues de nouveau cet été suite aux élections régionales et départementales.

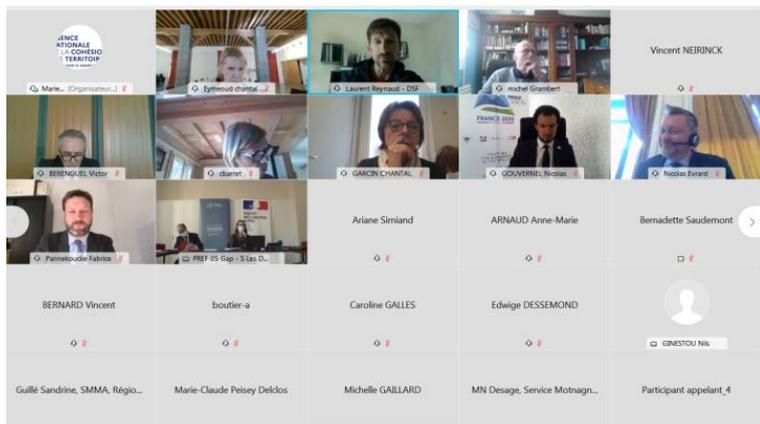
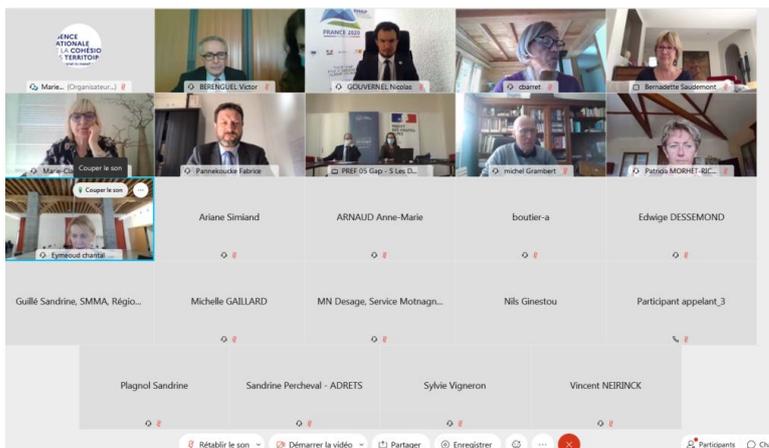
VIE DES INSTANCES DU COMITE DE MASSIF DES ALPES

COMMISSION PERMANENTE DU COMITE DE MASSIF DES ALPES.

Le 25 février 2021 s'est tenue une réunion de la **commission permanente du Comité de massif des Alpes** en visio-conférence.

Pour cette 1ère séance de l'année sous contrainte des mesures liées à la covid19, les membres de la commission permanente du Comité de massif des Alpes ont partagé la synthèse de leurs avis sur le futur **programme montagne** de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires ainsi que le **bilan annuel 2020 de la Convention interrégionale du massif des Alpes (CIMA)**, l'état d'avancement du **FEDER Alpes** et de la CIMA pour la période 2021-2027 ou encore des points d'actualités comme **l'appel à candidature du dispositif Espaces Valléens 2021-2027**.

Un point a été fait sur la **présidence française de la Stratégie de l'Union européenne** pour la région alpine avec notamment une présentation du programme de travail et des événements pour l'année 2021 (cf p10).



[Pour consulter le projet de compte-rendu](#)

COMMISSION « TRANSPORTS ET MOBILITES » DU MERCREDI 14 AVRIL 2021.

La commission « transports et mobilités » du Comité de massif des Alpes s'est réunie le 14 avril en visioconférence.

2 points étaient inscrits à l'ordre du jour de cette réunion :

- Présentation d'une première cartographie alpine des communes dans lesquelles s'appliquera à compter de cet hiver l'obligation d'équipements spéciaux des véhicules en période hivernale,
- les suites proposées aux demandes de refonte du volet mobilité du schéma de massif,



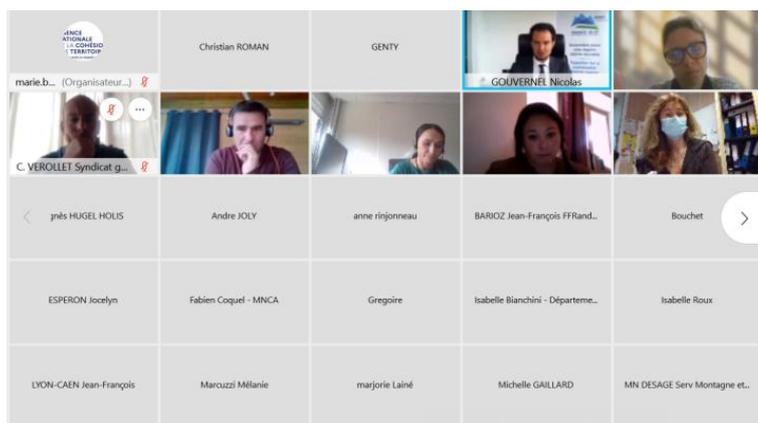
Projet de panneau d'entrée de zone « montagne » avec équipements neige obligatoires.

Une consultation dématérialisée des membres de la commission est en cours sur le projet de cartographie et concernant le plan de mobilité du Briançonnais (05).

REUNIONS DES GROUPES DE TRAVAIL DU COMITE DE MASSIF DES ALPES EN VISOCONFERENCES.

Des réunions des groupes de travail du Comité de massif des Alpes (**agriculture alpine, forêt-bois, itinérance, refuges**) ont eu lieu, en visioconférence ou audioconférence.

La participation des membres et de leurs équipes a été importante et globalement les conditions techniques ont permis des échanges de qualité, permettant ainsi de ne pas interrompre la vie des instances du Comité.



LANCEMENT DE L'APPEL A CANDIDATURE du programme Etat-Régions-Départements CIMA « ESPACES VALLEENS » 2021-2027.

Depuis 2007, l'Etat et les régions Provence-Alpes-Côte d'Azur et Auvergne-Rhône-Alpes sont engagés auprès des territoires du massif alpin dans l'accompagnement de stratégies de diversification touristique, notamment dans le cadre du programme « Espace Valléen », soutenu financièrement par l'Etat (FNADT Alpes, dotations départementales, crédits des agences), les Régions (dispositifs régionaux montagne et tourisme), l'Union européenne (FEDER POIA) et les Départements.

De nombreux résultats positifs ont pu être observés :

- les acteurs locaux se sont fédérés autour d'enjeux partagés associés à une destination, et des instances de dialogues ont été mises en place pour favoriser un développement touristique « quatre saisons » cohérent;
- de véritables dynamiques ont vu le jour, permettant de consolider l'attractivité et les spécificités des bassins touristiques de montagne;



- des actions fédératrices et structurantes ont été initiées pour rechercher une cohérence territoriale, en développant le lien station/vallée pour un développement plus équilibré de l'offre de services disponible à l'échelle du territoire de l'espace valléen.

La réussite de ce programme est également le résultat d'une animation permanente au plus près du terrain avec d'une part, les chefferies de projet en appui à la gouvernance, maillon essentiel pour l'élaboration et la mise en œuvre des actions, et d'autre part la mise en réseau des acteurs impliqués à l'échelle du massif, élus et collaborateurs notamment. Les espaces valléens s'inscrivent ainsi pleinement dans une dynamique interrégionale de capitalisation et de transfert d'expériences.

L'ensemble des **35 territoires engagés** dans cette démarche (17 en Provence-Alpes-Côte d'Azur, 16 en Auvergne-Rhône-Alpes) plébiscite la poursuite de la démarche pour la période 2021-2027, afin d'inscrire la dynamique de diversification touristique dans la durée.

La génération 2021-2027 des espaces valléens alpins devra s'inscrire en réponse aux trois enjeux prioritaires identifiés par le Comité de massif des Alpes:

- **accompagner l'adaptation au changement climatique dans le sens de la transition écologique,**
- **poursuivre et accélérer un développement touristique diversifié et adapté aux nouvelles attentes des clientèles** (séduire les clientèles jeunes, sensibilité environnementale, durée des séjours, diversification des produits et services, itinérance,...),
- **favoriser la cohérence et la cohésion territoriale** (géographique, économique et sociale).

L'accompagnement de cette nouvelle génération d'espaces valléens s'appuiera sur une **approche différenciée** afin d'articuler au mieux les besoins des acteurs locaux et les enjeux d'adaptation et d'évolution de l'offre touristique à l'échelle du massif.

Considérant l'ensemble de ces éléments, **un appel à candidature « Sélection des Espaces Valléens 2021-2027 » a été adressé aux territoires déjà engagé et à des territoires qui ont fait part de leur intérêt à s'engager.** La date limite de réception des candidatures est fixée **au 15 juin 2021.**

A l'issue d'une instruction technique associant l'Etat, les Régions et les Départements, un comité de sélection se réunira avant l'automne pour retenir les « Espaces Valléens » sur la base des stratégies déposées.

Les élus locaux et leurs chefs de projet « espaces valléens » ont donc à travailler dans la même séquence à l'élaboration de cette stratégie touristique qui sera déclinée en plan d'actions (investissements, événementiels, animation, promotion,...) et à la proposition d'actions à inscrire dans les nouveaux CRTE. Dans ces derniers, des opérations liées à la stratégie EV peuvent être inscrites/valorisées lorsqu'elles participent de la démarche du CRTE.

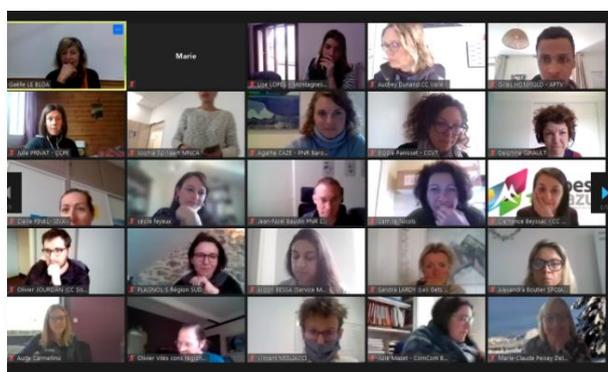
La création du programme « Avenir Montagnes ingénierie » de l'ANCT sera par ailleurs à prendre en compte dans le cadre des décisions collégiales à prendre cet été.

[Télécharger l'appel à candidature dispositif Espace valléen 2021-2027](#)

WEBINAIRE DU RESEAU DES ESPACES VALLEENS LE 22 FEVRIER 2021.

Le réseau des espaces valléens s'est réuni le 22 février en visio-conférence autour de l'appel à candidature « Espaces Valléens 2021-2027 » pour des éclairages et réponses aux questions issues du Forum et une réflexion collective en atelier sur les besoins et les solutions pour finaliser les candidatures.

Les financeurs travaillent ensemble à rédiger une réponse écrite à l'ensemble des questions qui n'ont pas eu de réponse (questions spécifiques à certains territoires et éléments de réponses non disponibles encore), afin d'assurer la plus grande clarté pour les territoires et dans la construction de leur stratégie.



Les participants ont également été invités à formuler en atelier, au sein de petits groupes, les questions en suspens tout en cherchant les réponses qu'ils pouvaient eux-mêmes apporter.

[Consulter le compte-rendu du webinaire](#)

CONVENTION INTERREGIONALE DU MASSIF DES ALPES

VALIDATION DE LA 1ERE SERIE D'OPERATIONS 2021 PROGRAMMEES AU TITRE DU CPIER ALPES.

Le comité interrégional de programmation de la convention interrégionale du massif des Alpes s'est réuni, pour sa 1ère session de l'année 2021, le 19 avril 2021 à la préfecture des Hautes-Alpes et à la préfecture de l'Isère ainsi qu'en visio-conférence.

Dans l'attente de la finalisation et de la signature de la CIMA 2021-2027, d'ici la fin 2021, l'Etat, les Régions et les Départements alpins ont convenu que les instances CTPP et CIRP, établies pour la CIMA 2014-2020, étaient maintenues en cette année de transition afin de permettre une poursuite des instructions et de valider les programmations. Ces comités s'appuient sur les termes de l'accord de partenariat Etat-Régions relatif à la CIMA 2021-2027, valant « pré-CIMA », validé fin 2020 et début 2021 par les deux Régions, l'Etat et l'Agence de l'eau pour définir l'éligibilité des demandes exprimées.

38 dossiers ont été présentés à ce premier comité pour un montant total sollicité de **1 141 224 €** de FNADT Alpes, dont 10 dossiers faisant partie du stock d'opérations analysées en 2020

La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur cofinance 15 de ces opérations pour **323 054€**.

La Région Auvergne-Rhône-Alpes cofinance 12 de ces opérations pour **754 530€**.

6 dossiers sont cofinancés par les 2 Régions et l'Etat

2 dossiers ont été présentés au titre de la ligne de FNADT « auto-développement en montagne » pour un montant de FNADT de 24 667 €

L'ensemble des dossiers a reçu un avis favorable pour la programmation au titre de la future CIMA.

Une **2ème session** de programmation au titre de la CIMA 2021-2027 est prévue à la mi-juin, en consultation dématérialisée.

LA STRATEGIE DE L'UNION EUROPEENNE POUR LA REGION ALPINE (SUERA)



L'actualité du 1er semestre a été riche pour les échanges euro-alpins au titre de cette seconde année de présidence française portée par l'Etat avec les Régions Auvergne-Rhône-Alpes, Provence-Alpes-Côte d'Azur et Bourgogne-Franche-Comté.

Le commissariat de massif et les équipes dédiées à la SUERA dans les Régions ont été fortement sollicités pour préparer et assurer la réussite des événements organisés en présentiel et en visioconférence,

SEMAINE DES STRATEGIES MACRO-REGIONALES.



Joël GIRAUD, ministre chargé de la ruralité, a participé à l'ouverture de la **2ème semaine des stratégies macro-régionales de l'Union européenne du 1^{er} au 5 mars 2021**, avec la commissaire européenne, Elisa FERREIRA, avec également Chantal EYMEOD et Fabrice PANNEKOUCKE, présidente et vice-président de la commission permanente du Comité de massif. Il a évoqué la coordination des fonds européens 2021-2027, la mobilité douce, la digitalisation des Alpes ou, encore, la prévention contre les risques naturels.

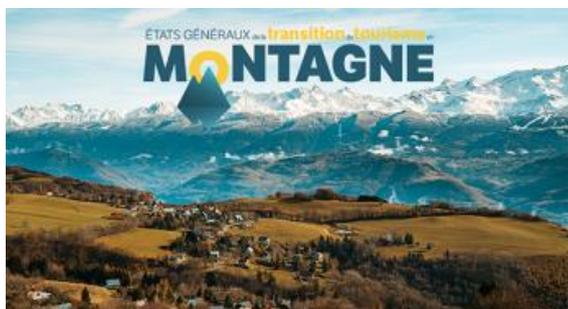
PARTAGE DE L'EXPERIENCE DE LA STATION DE METABIEF-MONTAGNES DU JURA A L'ECHELLE DE LA REGION ALPINE.

Les rencontres de Métabief du 16 et 17 mars ont posé la question de la dépendance au ski alpin et de la façon dont on peut en sortir et inventer un nouveau modèle de tourisme de montagne.

Pour y réfléchir, il a été proposé aux participants de ces rencontres de se rendre en station, pour appréhender les enjeux et élargir ensuite la problématique au territoire alpin en association avec tous les acteurs de la montagne.

Le message clé de ces rencontres invite à trouver pour chaque territoire, un chemin propre et éviter les positionnements antagonistes entre «sans le ski tout est fini» et «le ski c'est fini». Cet événement pose les questions corollaires à la transition sur les champs d'action divers tels que :

- les connaissances (eau, biodiversité, climat) ;
- les compétences (ingénierie, formation) ;
- l'innovation (technique, organisationnelle) ;
- et de la coopération entre les parties prenantes.



Ces rencontres ont marqué également le lancement officiel des **États généraux de la transition du tourisme en montagne**. Nourris des contributions de rencontres organisées au cours de l'année, les États généraux de la Transition du Tourisme en Montagne se tiendront le 23 et 24 septembre 2021.

Dans une quarantaine de territoires répartis sur les massifs français et le massif alpin européen, des assemblées se réuniront pour mener une réflexion collective sur les enjeux des territoires de montagne.

Les États Généraux de la transition du tourisme en montagne sont une initiative co-portée par l'Association Transitions des territoires de Montagne et Mountain Wilderness France. Ils s'inscrivent dans le cadre de la présidence française de la SUERA et regroupent toutes les composantes de l'économie et de la préservation des massifs.

MONTAGNE DE DEMAIN – UN EVENEMENT SMART ALTITUDE / SUERA / OCOVA.

L'événement conjoint Smart Altitude / SUERA / OCOVA des 10 et 11 mai était centré sur le **développement de modèles pour la transition écologique et touristique de la montagne de demain**.

Il conjugait d'une part l'expérience développée depuis presque 20 ans par le **forum OCOVA**, animé par Pierre VOLLAIRE maire des Orres, dans la diffusion des technologies numériques avancées pour les territoires intelligents par les acteurs de l'innovation et pour la communauté des acteurs du développement des territoires, d'autre part les réalisations du projet Smart Altitude et de



ses échanges avec l'ensemble de ses parties prenantes, enfin la vision stratégique de la SUERA pour la transition écologique et touristique, fédérant les décideurs des politiques de développement à l'échelle européenne.

Cet évènement constituait la conférence finale du **projet européen Smart Altitude**. Ce projet, piloté par la commune-station des Orres, cofinancé par les crédits Feder du programme de coopération transnationale Espace alpin, est particulièrement intéressant car il a donné lieu, ces trois dernières années, à des expérimentations pionnières de transition énergétique, de quatre stations alpines (Verbier en Suisse, Madonna di Campiglio en Italie, Kravec en Slovénie et les Orres en France). Le projet mobilise par ailleurs actuellement une vingtaine d'autres stations alpines, françaises comme européennes, qui s'engagent à répliquer, dans les prochaines années, les actions de transition énergétique menées par les quatre stations précitées.

Il donnera lieu également à un **réseau euro-alpin pérenne de coopération entre stations** engagées dans leur transition écologique et adaptation au changement climatique, dans la cadre de la SUERA.



L'évènement s'est déroulé en présence de Joël GIRAUD, Secrétaire d'État chargé de la ruralité et de Chantal EMEYD et Fabrice PANNEKOUCKE, avec la participation des deux autres régions françaises de l'Espace alpin – Auvergne-Rhône-Alpes et Bourgogne-Franche-Comté –, ainsi que des autres régions européennes de l'Espace alpin et de Christiane BARRET, déléguée générale la présidence française de la SUERA.

4EME CONFERENCE MOBILITE DE LA STRATEGIE DE L'UNION EUROPEENNE POUR LA REGION ALPINE.



Le 20 mai, la 4e Conférence euro-alpine consacrée à la Mobilité a eu lieu à Nice et en visioconférence

À la lumière de **l'Année européenne du rail**, cette édition s'est concentrée sur le chemin de fer en tant que mode de transport durable dans les Alpes européennes. L'objectif était d'identifier des solutions concrètes au niveau

macrorégional pour promouvoir l'intermodalité et l'interopérabilité, renforcer le transfert modal de la route vers le rail, mieux connecter les régions alpines et appliquer des systèmes de propulsion alternatifs.

CALENDRIER DE LA FIN DE LA PRESIDENCE FRANCAISE DE LA SUERA.

- **3 au 11 septembre à Marseille (13): Congrès mondial de la nature de l'UICN** avec remise de la contribution double de la Convention alpine et de la SUERA au Congrès,
- **23-24 septembre en multi-sites : états généraux du tourisme de montagne en transition,**
- **29 au 30 septembre à Gréoux-les-Bains (04) : Assises nationales de la randonnée et des activités de pleine nature,**
- **4 au 8 octobre à Grenoble (38): Semaine verte euro-alpine** (sommet des villes alpines le 7 octobre),
- **17 au 20 novembre à Gap (05) conférence-débat dans le cadre des Rencontres de la Cinémathèque de Montagne,**
- **9 & 10 décembre à Nice (06): Forum annuel de la SUERA, clôture de la présidence française, réunion de l'Assemblée générale.**



ATELIER MONTS ET MERVEILLES.



Créée en 2012 par Clément GOUDET, Compagnon Menuisier Ebéniste, cet atelier installé au cœur des Hautes-Alpes propose à sa clientèle locale et nationale la création de projets sur mesure pour un agencement d'intérieur mêlant bois brut et meubles contemporains uniques certifiés **Bois des Alpes**.

L'atelier de production est situé à Saint Martin de Queyrières, au pied de la station de Serre-Chevalier. L'atelier Monts et Merveilles dispose d'un parc de machines numérisées à la pointe de la technologie qui permet de réaliser tous types de fabrication.

L'atelier Monts et Merveilles a obtenu une subvention au titre de la CIMA pour l'acquisition de nouvelles machines.

Projet à 299 100 € :

- Autofinancement : 139 280 € ;
- FNADT Alpes = 100 000 € ;
- Région PACA 59 820€

info@atelier-monts-et-merveilles.com



1001 Nuits Alpines pour les jeunes

21 JUIN - 21 SEPTEMBRE
3ÈME ÉDITION

Une opération conviviale, qui rassemble des projets pédagogiques locaux, pour faire vivre aux jeunes une belle expérience en montagne !

2021

PARTICIPEZ !

Collectivités, centres de loisirs, centres sociaux, centres de vacances, établissements scolaires, associations, clubs sportifs, groupes de jeunes...

Coopération coordonnée par educalpes.fr avec un collectif d'acteurs alpins et avec le soutien de :

REPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFETS DE LA RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR
FONDS NATIONAL D'EMPLOI JEUNES
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
RÉGION SUD
La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur
Mairie de St-Jean-Cap-Ferrat

L'été va arriver et les « 1001 Nuits Alpines » vont commencer sur le terrain du 21 juin jusqu'au 21 septembre !

1001 Nuits Alpines est une opération simple à forte valeur symbolique.

Il s'agit de proposer un temps réellement festif pour tous les jeunes, basé sur le bonheur d'être en montagne et le plaisir de la parcourir, en même temps qu'on peut lui être utile.

Plus d'infos sur : <https://1001nuitsalpines.wixsite.com/1001na>

Contact par mail 1001nuitsalpines@educalpes.fr ou par téléphone au 04 92 53 60 96

6 RESERVES NATURELLES DE HAUTE-SAVOIE OBTIENNENT LE LABEL LISTE VERTE DE L'UICN.

L'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) a publié fin avril sa « **Liste verte des aires protégées et conservées** ».

Six réserves naturelles de Haute-Savoie y figurent.

Le Conservatoire d'espaces naturels de Haute-Savoie avait déposé deux dossiers de candidature. L'un réunissait les candidatures des réserves naturelles des Aiguilles Rouges, de Carlaveyron, du Vallon de Bérard, de Passy et de Sixt-Fer-à-Cheval / Passy, sous le nom « réserves naturelles des massifs du Haut-Giffre et des Aiguilles Rouges ». L'autre dossier concernait la réserve naturelle des Contamines-Montjoie.

Le Comité international de la Liste verte a donc considéré que ces aires protégées et conservées ont démontré «une bonne gouvernance, une conception et une planification robustes, une gestion efficace et des résultats effectifs en matière de conservation ». Elles rejoignent la soixantaine de sites labellisée dans le monde à ce jour, dont désormais 22 en France.

Le conservatoire d'espaces naturels tient « à saluer l'engagement majeur des territoires et des acteurs locaux pour les espaces naturels de Haute-Savoie.

Cette réussite n'aurait été possible sans l'implication des collectivités locales, du département, de l'Etat, des socioprofessionnels et de bien d'autres partenaires aux côtés d'Asters-CEN74, gestionnaire des réserves naturelles de Haute-Savoie ».

Asters: anne-laurence.mazenq@cen-haute-savoie.org



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lyon, le 28 avril 2021

6 RÉSERVES NATURELLES DE MONTAGNE DE HAUTE-SAVOIE RECONNUES PAR UN LABEL INTERNATIONAL POUR LA PRÉSERVATION DE LA NATURE

Le label « Liste verte » développé depuis 2014 par l'UICN (Union Internationale pour la Conservation de la Nature) récompense l'excellence dans la gestion et la gouvernance des aires protégées. Il permet aussi d'identifier et d'accompagner celles qui offrent à la nature et aux humains des résultats durables en matière de préservation, et d'en faire des références dans le domaine. Pour en faire partie, 17 critères sont retenus dans quatre domaines : bonne gouvernance, conception et planification robustes, gestion efficace et résultats effectifs en matière de conservation.

Six réserves naturelles de montagne haut-savoyarde, représentant plus de 22 000 hectares de nature protégée autour des massifs du Mont-Blanc, viennent d'être reconnues par ce label international : le site et réserve naturelle des Contamines-Montjoie, et un site regroupant 5 réserves naturelles des Massifs du Haut-Giffre et des Aiguilles Rouges. Elles rejoignent des territoires aussi emblématiques que le Parc national des Ecrins (labellisé en 2019), le Parc national des Pyrénées et le Parc national de la Guadeloupe.

Ces réserves de montagne, singulières au regard de leur écosystème alpin typique, viennent compléter la diversité des milieux naturels représentés sur la liste française. Elles couvrent tous les étages de végétation depuis les forêts montagnardes jusqu'aux sommets rocheux et neiges éternelles de l'étage nivéal, en passant par les forêts de landes subalpines et les pelouses alpines, et ce sur des terrains tant sédimentaires que cristallins. Elles accueillent des espèces rares (Gypsaète barbu, Lagopède alpin, Aigle royal, papillons...) et une variété végétale exceptionnelle.

La reconnaissance internationale de ces sites est aussi une reconnaissance pour l'ensemble des acteurs impliqués dans leur gouvernance, pilier fondamental du label, et leur gestion : l'Etat, Asters - conservatoire d'espaces naturels de Haute-Savoie qui gère ces espaces protégés, les collectivités locales et les acteurs socioprofessionnels. La grande implication et l'engagement à long terme des territoires et partenaires des réserves naturelles ont été soulignés par l'UICN.

La France compte aujourd'hui le plus grand nombre de sites inscrits sur la « Liste verte » avec 22 sites, dont 3 en Auvergne-Rhône-Alpes.

Contacts presse :
Préfecture du Rhône : pref-communication@rhone.gouv.fr
Asters : anne-laurence.mazenq@cen-haute-savoie.org

DEMENAGEMENT DE L'EQUIPE GRENOBLOISE DU COMMISSARIAT DE MASSIF A LA CITE ADMINISTRATIVE DU BOULEVARD JOSEPH VALLIER A GRENOBLE (38).

Depuis le 30 mars dernier l'équipe grenobloise du Commissariat de massif des Alpes est désormais installée à la cité administrative du Boulevard Joseph Vallier à Grenoble (38).

La cité administrative comprend également d'autres services : DDT 38 , UD-DREAL, UDAP, etc.

Les numéros de téléphones et les mels demeurent inchangés.

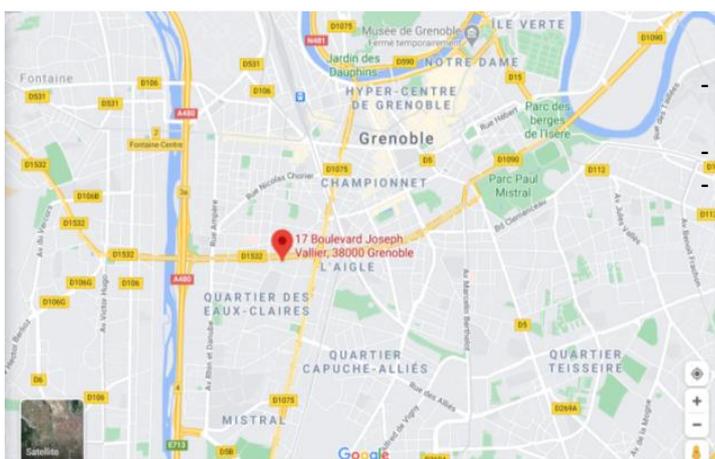
Merci de bien prendre en compte la nouvelle adresse pour tout envoi de courriers/correspondances :

Commissariat de massif des Alpes

Site de Grenoble

17 Boulevard Joseph Vallier

38040 GRENOBLE



Les accès :

- piéton, par le portique du 17 Boulevard Joseph Vallier

- voiture, par le 10 rue Charles Péguy

- tramway C, par les arrêts Vallier-Libération ou Vallier-Calmette

Au plaisir de vous recevoir dans nos nouveaux locaux !

